



Communiqué de Presse

Paris, le 1^{er} juin 2018

Interdiction des Néonicotinoïdes Agir maintenant pour que le Printemps ne soit jamais silencieux

Les néonicotinoïdes génèrent un impact catastrophique sur la biodiversité terrestre et aquatique. Les abeilles et tous les autres insectes pollinisateurs sont fortement impactés par ces insecticides systémiques. De récentes recherches en Allemagne ont démontré [un effondrement de la biomasse totale des insectes volants](#), de près de 80 % en deux décennies. Leur disparition pourrait coûter 600 milliards de \$ par an à l'agriculture mondiale.

La raréfaction des invertébrés affecte les chaînes alimentaires et compromet directement la survie des oiseaux : [un tiers des oiseaux des champs disparus en 15 ans](#). De plus, les effets dominos menacent déjà les batraciens, reptiles et mammifères.

Face à une telle catastrophe écologique et à ses conséquences sur l'humanité et ses activités, la réaction des pouvoirs publics français et européens a été d'attendre bien trop longtemps en faisant bien trop peu.

Ce n'est qu'en 2016, vingt après les premières alertes scientifiques sérieuses, que la loi française bannit les néonicotinoïdes, avec application en 2018. Ce n'est qu'en 2018, que l'EFSA a rendu un avis définitif, ayant conduit l'UE à n'interdire que trois néonicotinoïdes (l'imidaclopride, le thiaméthoxam et la clothianidine). Une telle demi-mesure n'est pas à la hauteur des enjeux.

La France a pris une position pionnière en interdisant les néonicotinoïdes et toute substance insecticide de même mode d'action neurotoxique. Elle protège également ainsi la santé des consommateurs. Néanmoins, la vigilance s'impose car cette loi pourrait être vidée de son sens et son efficacité compromise par de complaisantes dérogations.

Cette vigilance est requise à la veille de la parution du rapport de l'ANSES sur les alternatives, lequel servira plus ou moins de support aux dérogations à l'interdiction des néonicotinoïdes, avant même son entrée en vigueur. [Des alternatives efficaces et crédibles existent](#) : elles doivent être soutenues et popularisées.

Les signataires appellent le Gouvernement à conserver son rôle de précurseur, de protecteur, à faire preuve de la plus grande fermeté et à n'accepter aucune dérogation venant mettre à mal l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes.

Contact presse : Philippe STEMPERT. dir@snpn.fr. 01 43 20 15 39